

**RÉUNION DU CONSEIL
18 JANVIER 2024**

Jeudi, le 18^e jour du mois de janvier 2024, une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 18 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Christian Raby, conseiller;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Patrice Moore, conseiller;
Un poste vacant.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Affaires nouvelles
 - 3.1. Achat d'une garantie prolongée pour le camion Western Star 2023
4. Période de questions relatives aux sujets de la séance
5. Clôture de la séance

3. AFFAIRES NOUVELLES

2024-01-15

3.1 ACHAT D'UNE GARANTIE PROLONGÉE POUR LE CAMION WESTERN STAR 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont étudié la possibilité de se procurer une garantie prolongée pour le camion Western Star de l'année 2023;

CONSIDÉRANT que le délai pour la décision est le 30 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que les membres considèrent que les coûts de réparation, si tel s'avèrerait nécessaire, seraient onéreux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE procéder à l'achat d'une garantie prolongée pour le moteur et le châssis pour le camion Western Star 2023 auprès du concessionnaire Camions Western Star Mauricie inc. de Bécancour au montant de 13 731,00 \$, taxes non comprises.

DE prendre l'argent à même le surplus accumulé.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

5. **2024-01-16**
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 18 h 41.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et greffière-
trésorière